



**L'Écurie DCGB est fière de vous inviter à sa compétition
d'épreuve combinée DCGB-1**

Coordonnées	Écurie DCGB 11700, Côte des anges Mirabel, QC, J7N 2W3 <i>Accessible via l'autoroute des Laurentides (15) sortie 31-St-Janvier, Via autoroute 50, sortie 272</i>
Dates	25 juillet, schooling : Terrain gazonné au nord du terrain de combinée, ,stadium et carrière de dressage disponibles. Terrain de combinée interdit 26 juillet – Épreuve combinée DCGB-2, sanctionnée par l'AERLLL-Dressage-CC et CQ
Organisateurs	Geneviève Bastien
Responsable du concours	Geneviève Bastien
Secrétariat	Geneviève Bastien Tél : (514) 863-0028 genbastien@videotron.ca
Juges	Claude Diotte
Commissaire	Diane Goyette
Chef de piste	Lise Charette
Vétérinaire	Rex Decroix DMV – (450) 435-3511 sur appel
Premiers soins	Marjorie Decelles, infirmière

**5 bourses 'Coup de Cœur' de 100\$ seront attribuées lors de la remise de rubans
Gracieuseté de l'AERLLL Dressage/Concours Complet**

***** SNACK-BAR SUR PLACE *****



DESCRIPTION DES CLASSES

H18 :

Test de dressage : 2025 Cheval Québec – Reprise H18

https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/ref_2025_reprise_cheval_quebec_h18_.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 600 m. Vitesse : 300m/min, Hauteur maximale: 1'-6", aucune combinaison, 9 efforts de sauts

H24:

Test de dressage : Cheval Québec – Entrainement – reprise 1 – 2010

https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_1.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 900 m. Vitesse : 325m/min, Hauteur maximale: 2'-0", aucune combinaison, 12 à 15 efforts de sauts

H27:

Test de dressage : Cheval Québec – Entrainement – reprise 2 – 2010

https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_2.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 1000 m. Vitesse : 350m/min, Hauteur maximale: 2'-3", aucune combinaison, 12 à 16 efforts de sauts

H30 :

Test de dressage : Cheval Québec – Entrainement – reprise 2 – 2010

https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_2.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 1000 m. Vitesse : 350m/min, Hauteur maximale: 2'-6", 12 à 16 efforts de sauts

Un minimum de 40% des sauts sont fixes. Un maximum de 50% de ces sauts fixes sera à hauteur maximale.

Les épreuves de sauts se tiendront dans l'aire gazonnée d'une grandeur approximative de 230' x 375'.

L'épreuve de dressage débutera vers 8H30 et l'épreuve de saut débutera vers 13h30. Les cavaliers inscrits H30 seront les premiers à l'horaire.

Les heures de passage finales des cavaliers seront publiées le jeudi précédant la compétition

Pour toutes questions vous pouvez contacter Geneviève Bastien au (514) 863-0028 ou par courriel : genbastien@videotron.ca.



La journée de la compétition, le réchauffement dans la carrière de dressage et l'aire de sauts est interdit, sous peine d'élimination. Deux autres carrières sont mises à la disposition des cavaliers pour le réchauffement, soit une pour le dressage dans le manège intérieur et une pour le saut, adjacente à la carrière de dressage. Les sauts de l'aire de réchauffement devront être pris dans le sens indiqué par les fanions (rouge à droite et blanc à gauche) sous peine d'élimination. La pratique dans la carrière de dressage sera permise le samedi. Les aires de longues se trouvent dans les carrières du 'haut'. Aucune longe dans le manège intérieur ou dans la carrière de réchauffement de saut

Numéro de dossard : Chaque couple cavalier/cheval se verra attribuer un numéro de dossard pour la durée du concours. Ce numéro devra être porté en tout temps par le cheval, lorsque celui-ci est hors de son box. Chaque concurrent ayant loué un box, devra le nettoyer et ÔTER TOUT LE FOIN (pas le vider)..

Heure d'arrivée : samedi après 9h00.

Date de clôture : les inscriptions et paiements complets seront reçus au plus tard le lundi précédent la compétition, jusqu'à 19h par le secrétariat. Aucun remboursement après la date de clôture à moins d'un papier d'un vétérinaire ou d'un médecin. Les chèques sans provision se verront infliger une pénalité de 50\$

COMPILATION

Phase dressage

1. L'échelle de notation est de 0 à 10 et la décimale 0,5 est possible. Les notes attribuées par le juge pour chaque mouvement numéroté de la reprise de dressage et pour les notes d'ensemble sont additionnées. On déduit ensuite les erreurs de parcours ou de reprise comme suit :
 - a. Première erreur : 2 points
 - b. Deuxième erreur : 4 points
 - c. Troisième erreur : élimination
2. Les cavaliers ont 45 secondes pour entrer dans la carrière à partir du moment où le signal est donné par le juge. Les cavaliers qui mettent entre 45 et 90 secondes pour entrer dans la carrière recevront 2 points de pénalité.
3. Le pourcentage par rapport au maximum possible est ensuite calculé. Le pourcentage est obtenu comme suit : le total des notes (moins les erreurs de parcours ou de reprise) divisé par la note maximale possible multiplié par 100 et arrondi à deux décimales = note individuelle.
4. Pour convertir cette note individuelle en points de pénalité, ce total doit être soustrait de 100 en arrondissant le résultat à une décimale. Le total final est le total de pénalités de la reprise.

Rubans décernés jusqu'à la 8^e place.

Phase saut :

1. Pénalités pour obstacles non fixes
 - a. Obstacle renversé : 4 points ;
 - b. Première désobéissance : 4 points ;
 - c. Deuxième désobéissance : 8 points ;
 - d. Troisième désobéissance à tout moment durant l'épreuve : Élimination.
2. Pénalités pour obstacles fixes
 - a. Première désobéissance : 20 points ;
 - b. Deuxième désobéissance : 20 points. Si la seconde désobéissance a lieu au même obstacle que la première désobéissance, la pénalité est de 40 points ;
 - c. Troisième désobéissance durant la phase : élimination, retrait obligatoire et interdiction de se présenter hors-concours.
3. Pénalité de temps
 - a. Pénalité pour dépassement (trop lent) du temps optimum : 0,4 point par seconde entamée après la fenêtre de 15 secondes ;
 - b. Dépassement du temps limite : Élimination ;
 - c. Pénalité pour vitesse excessive : chaque seconde entamée sous le temps optimum, avec une fenêtre de 15 secondes, entraîne une pénalité d'un point par seconde.
4. Pénalité entre le dernier obstacle et l'arrivée
 - a. Les désobéissances survenant entre le dernier obstacle et la ligne d'arrivée seront pénalisées selon le même barème que pour les obstacles fixes.



5. Chute du cheval ou du participant : élimination, retrait obligatoire et interdiction de se présenter horsconcours, à moins d'entente avec la médic et les officiels.

- Les contestations sur le pointage, s'il y a lieu, seront entendues pendant 30 minutes, après la publication de ceux-ci. Après ce délai, le pointage ne pourra pas être changé.

Présentation / tenue : Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable. Sur demande, le cavalier devra être en selle et à l'heure, à défaut de quoi le comité organisateur se réserve le droit de retenir les bourses et trophée.

L'épreuve combinée DCGB-1 est sanctionnée en tant que compétition de Cheval Québec et est régie par les règlements de Cheval Québec, y compris, mais sans s'y limiter, le règlement de sécurité et le règlement de compétition propre à la discipline » ainsi que par ceux de l'ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE DE LAVAL, LAURENTIDES, LANAUDIÈRE – DRESSAGE/CONCOURS COMPLET. Ces règlements sont disponibles sur le site web : <https://aerlll-dressagecc.ca/>

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CQ et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements d'épreuves combinées – version 2023.

RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

1. RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

2. Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours.
3. Tous les athlètes, propriétaires, locataires, entraîneurs, gestionnaires participant à la compétition reconnaissent et acceptent que leur participation constitue un accord les liant au code d'éthique de Cheval Québec et aux règlements de Cheval Québec ainsi qu'à tous les règlements supplémentaires fixés par la compétition

4. ASSURANCES

Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur.

5. NUMÉRO DE CONCURRENT

Il est obligatoire qu'il soit porté bien en vue par le cheval ou par le cavalier/meneur dès que le cheval quitte sa stalle, à compter de l'émission du numéro par le secrétariat jusqu'à la fin de la compétition. Un cheval portant le mauvais numéro pourra être éliminé..

6. PORT DU CASQUE PROTECTEUR

En tout temps sur le terrain, le port du casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre est obligatoire pour tous les concurrents à cheval. Le casque protecteur doit être muni d'une mentonnière ou d'un harnais de retenue répondant aux normes ASTM / SEI American Society for Testing Materials et portant le sceau Safety Equipment Institute, BSI British Standards Institute, AS / NZS ou European Safety Standards.Équestre.

7. CHANGEMENT AU PROGRAMME

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions.



ADMINISTRATION & SECRÉTARIAT / ADMINISTRATION & SHOW OFFICE

8. FERMETURE DES INSCRIPTIONS

20 juillet – 19h00

9. FRAIS DES CLASSES

Des frais de 90\$ sont applicables à chaque classe

10. ADMINISTRATION

50\$ de frais administratifs sont applicables à chaque inscription. *Entry forms include a \$50 administrative fee.*

11. MODALITÉS DE PAIEMENT

Transfert interac, ou de l'argent comptant couvrant la totalité des frais devra accompagner les formulaires d'inscription.

12. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Le comité organisateur n'assumera aucunement les dépenses des participants, des propriétaires, de leurs employés et de leur agent. Aucune de ces dépenses ne sera remboursée..

13. ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation avant la date de clôture des inscriptions est sujette à des frais de 25\$ par cheval. Aucun remboursement ne sera fait pour annulation après la date de clôture pour les chevaux ou cavaliers inscrits, sans présentation d'un certificat vétérinaire ou médical et sans approbation du comité organisateur. Un remboursement à la suite d'une attestation vétérinaire ou médicale ne s'applique qu'aux inscriptions et non aux frais d'écurie et d'administration.

14. INSCRIPTION HORS-CONCOURS

Un cavalier peut s'inscrire hors-concours en communiquant directement avec le secrétariat. Sa présence dans l'épreuve choisie ne sera PAS prise en compte pour le classement. Les concurrents inscrits hors-concours doivent payer les mêmes droits d'inscription et font l'objet des mêmes conditions que les inscriptions régulières, tel qu'énoncé dans les règlements des disciplines/sports de races et ne sont admissibles à aucun prix.

15. SUBSTITUTIONS

Un cavalier éligible peut remplacer le cavalier prévu dans une épreuve. Ainsi, le cheval ou poney peut être remplacé. Les frais réguliers d'inscription s'appliquent.. *the rider is eligible to enter the class. Same way, a rider may substitute an eligible horse or pony. Regular entry fees apply*

16. ARRIVÉE ET DÉPART

Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le samedi 9h00 et devront quitter au plus tard le dimanche soir. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition.

17. HORAIRE DU SECRÉTARIAT / SHOW OFFICE HOURS

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve. Le secrétariat sera également ouvert de 12h00 à 15h00 la journée précédant la compétition..

18. HEURES DE PASSAGE / RIDING TIME

Seront disponibles sur le site Internet au plus tard le jeudi avant la compétition. L'horaire officiel du lendemain sera affiché le soir sur le tableau principal d'affichage. L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel.

La responsabilité de la vérification du temps de passage revient au compétiteur. Par contre, le secrétariat affichera clairement sur le tableau officiel d'affichage toute modification apportée après la parution initiale de l'horaire.



RÈGLES DE COMPÉTITION & D'INSCRIPTION / COMPETITION & ENTRY RULES

19. MEMBRE EN RÈGLE OU PASSEPORT D'UN JOUR

Tous les participants et entraîneurs doivent être membre en règle de Cheval Québec et de l'AERLLL-Dressage/Concours Complet ou posséder préalablement un **passport d'un jour disponible sur Horsereg**

20. INSCRIPTION ET RÉSERVATION TARDIVES

Les réservations de stalles et inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du comité organisateur, sous toutes réserves, selon les disponibilités. Un frais de retard de 35\$ sera appliqué après la date de fermeture des inscriptions.

21. INSCRIPTIONS REFUSÉES

L'organisateur de concours se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CQ.

22. INSCRIPTIONS MULTIPLES

Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. H24 et H27) auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour les deux épreuves. Le cheval est en tout temps soumis à la limite de 2 reprises par jour.

23. LECTURE DES REPRISES

La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises. Les lecteurs (lectrices) doivent être convenablement vêtus (es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts.

24. FRAIS D'ÉCURIE / STABLING

Un nombre limité de stalles sera offert, soit 49. Les frais sont de 92\$ taxes incluses pour un séjour de samedi à dimanche et de 50\$ pour un séjour le dimanche. Ces frais comprennent la surveillance de nuit pour la durée du séjour. La réservation des stalles et le paiement de leur loyer doivent accompagner le formulaire d'inscription et ces montants ne sont pas remboursables après la date de clôture. Le prix des stalles ne comprend pas la litière. Grain, foin et litière seront offerts au prix 11.50\$/sac..

25. VACCINATION

Tous les chevaux présents à concours sanctionnés par Cheval Québec doivent avoir été vaccinés contre l'influenza équine et l'herpèsvirus (type 1 et type 4) dans les 6 mois (et 21 jours de période de grâce) précédant l'arrivée au concours. Aucun vaccin ne doit avoir été administré au cheval dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée au concours. Si cette règle n'est pas respectée, la direction du concours peut, à sa discrétion, exiger qu'un cheval quitte les lieux du concours. **Une copie de la preuve de vaccination doit être envoyée via Horsereg dans votre dossier de l'AERLLL**

26. TEST COGGINS

Tous les chevaux présents à un concours l'Écurie DCGB doivent avoir un test Coggins négatifs de l'année en cours.. **Une copie électronique du test Coggins doit être envoyée via Horsereg dans votre dossier de l'AERLLL**

27. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage..

28. ENTRAÎNEMENT AVANT-CONCOURS

Le samedi de 9h00 à 18h00, la carrière de dressage, le stadium et les carrières de réchauffement seront ouverts pour entraînement. Le numéro de concurrent est requis. Par la suite, aucun cheval n'est admis dans ou autour des carrières de compétition. Les épreuves devraient débuter à l'heure désignée par l'organisateur. Dimanche, les carrières d'échauffement et de longe seront ouvertes 1h avant le début de la compétition.



29. AIRES D'ENTRAÎNEMENT

L'entraînement sera permis uniquement dans les aires prévues à cette fin, 1 heure avant le début de la compétition. Une amende de 50\$ sera imposée à toute personne utilisant les manèges en dehors de l'horaire prévu

30. AIRE DE LONGE / LUNGING AREA

Des aires de longues seront désignées sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur des endroits désignés sous peine d'une amende de 50\$.

SANTÉ, SÉCURITÉ & CIRCULATION

31. DISPOSITIFS ELECTRONIQUES- TELEPHONE CELLULAIRE

Lorsqu'un cavalier est en selle et utilise un dispositif électronique (communication, musique ou autre), il ne doit avoir qu'UNE oreillette en place afin de rester à l'écoute de son environnement pour éviter les incidents ou accidents. De plus, les téléphones cellulaires ne doivent en aucun cas être mis sous le casque protecteur ou être utilisés lorsque le cavalier est en selle.

32. VÉTÉRINAIRE

Un vétérinaire sur appel est disponible durant le séjour

33. NUMÉRO D'URGENCE POUR LE CHEVAL

Tout cavalier, personne responsable ou propriétaire se doit de remplir la fiche ci-jointe et l'afficher sur le box. Il est important que toute personne puisse vous joindre en cas d'urgence pour le cheval

34. CHIENS

Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections jetées à la poubelle. Une amende de 100 \$ sera imposée aux contrevenants

35. STATIONNEMENT

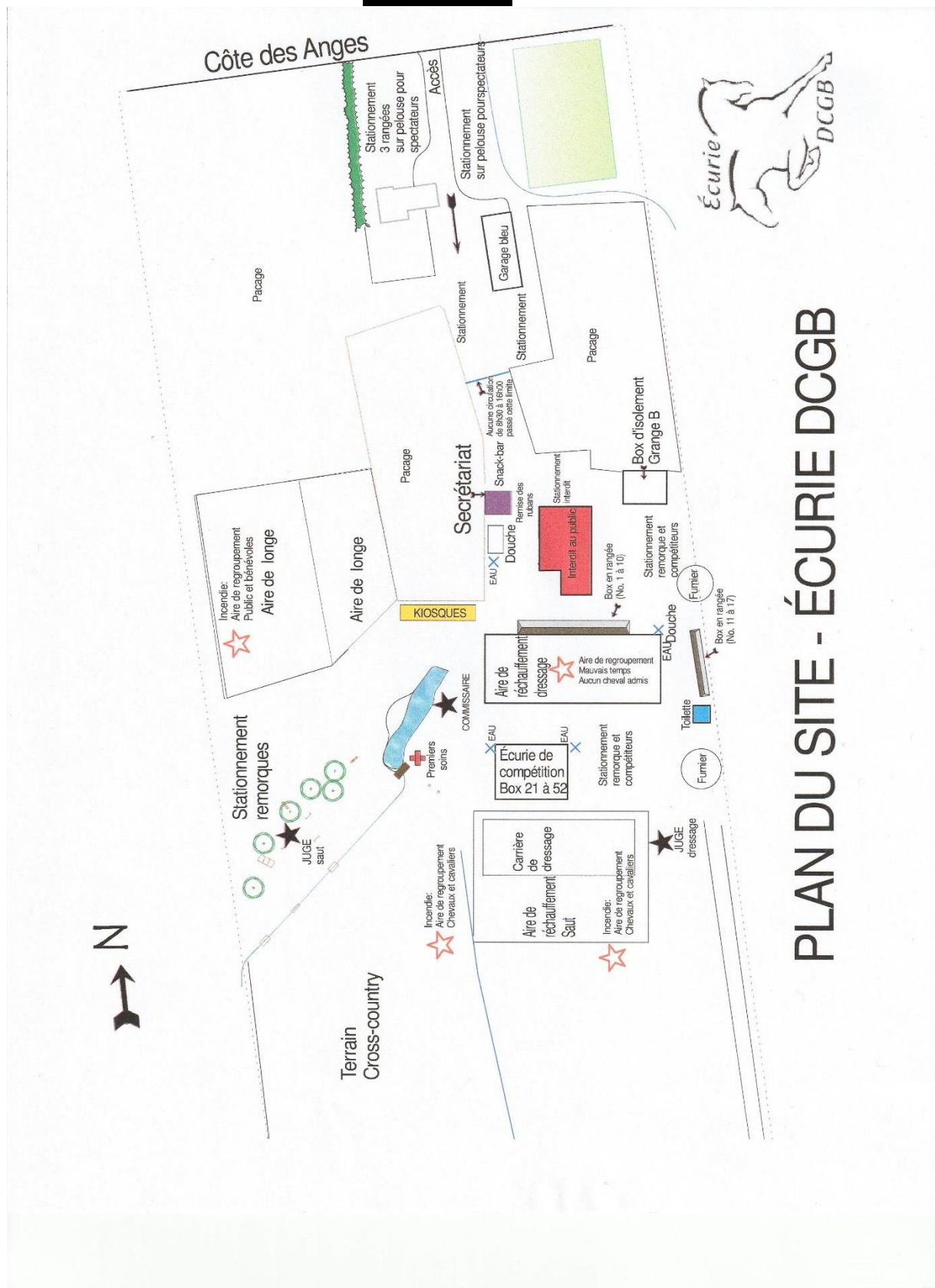
Un plan de stationnement pour les automobiles des participants a été prévu et il y a suffisamment de places de stationnement pour tous. Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées.. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule.

36. CAMION À CHEVAUX ET REMORQUES

Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué.

37. ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 30 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées.





NUMÉROS D'URGENCE & CHARTE DE TEMPÉRATURE

cette fiche doit être affichée sur le box en tout temps

Nom du cheval:

Numéro du cheval:

Nom de la personne responsable du cheval en cas d'urgence

No de téléphone:

Nom du cavalier (no 1):

No de téléphone:

Nom de la personne responsable du cavalier no 1 en cas d'urgence

No de téléphone:

Nom du cavalier (no 2, s'il y a lieu):

No de téléphone:

Nom de la personne responsable du cavalier no 2 en cas d'urgence

No de téléphone: